

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Jean Rostand : 12 Rue Louise Lériget – 16000 ANGOULEME

Contact : 05-45-97-45-00 – Site : <http://lpjeanrostand.fr>

Lycée Blaise Pascal : 11 Rue de Dampierre - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Contact : 05-46-32-00-80 – Site : lp-blaisepascal.net

Lycée Léonard de Vinci : 37 boulevard Lescure – 79300 BRESSUIRE

Contact 05-49-74-33-11 – Site : www.genevoix-signoret-vinci.fr

Lycée Le Dolmen : 71 Rue du Dolmen - 86000 POITIERS

Contact : 05-49-44-04-62 – Site : www.lycee-dolmen.fr

Objectifs et contenu de la formation

Le titulaire du bac professionnel « Métiers de la sécurité » peut être employé(e) dans les différents métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, au secours et assistance des personnes, à la prévention des risques de toute nature, à la gestion des crises, à la surveillance et au gardiennage, au respect de l'hygiène et de la salubrité.

Les élèves du baccalauréat seront formés pour occuper les fonctions d'Agent de sécurité jusqu'au Chef d'équipe mais aussi seront préparés :

- A la poursuite d'études
- A la préparation au concours de la fonction publique : principalement corps des sapeur-pompiers, gendarmerie nationale, police nationale et municipale mais aussi douanes, administration pénitentiaires, ...

Les Métiers de la sécurité se déclinent autour de trois domaines regroupant :

- La sécurité publique
- La sécurité civile
- La sécurité privée

Les périodes de formation en milieu professionnel (de 18 à 22 semaines) se déroulent obligatoirement au sein des trois domaines de sécurité.

Certaines capacités sont attendues :

- Le sens du contact et du dialogue ;
- La capacité à s'intégrer et à travailler en équipe ;
- L'aptitude à respecter la confidentialité des informations et à observer un droit de réserve ;
- La maîtrise de soi ;
- L'esprit de synthèse dans l'objectif de rendre compte ;
- Un goût affirmé pour le sport.

Attention :

La candidature d'un élève en 2^{de} Bac Pro « Métiers de la sécurité » nécessitera la validation par le CNAPS (Le Conseil national des activités privées de sécurité est un établissement public administratif de l'État sous tutelle du ministère de l'intérieur) pour effectuer les P.F.M.P dans les organisations privées mais aussi pour obtenir la carte professionnelle pour être recruté dans le secteur de la sécurité voire s'inscrire dans les différents concours publics.

Cette validation par le CNAPS sera demandée par le lycée pour chaque élève, en début de formation, mais nécessite des conditions de validité dont un casier judiciaire vierge.

Pour plus d'information, consulter [la fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat.

1. Démarches

► Candidat

- Signaler sa candidature auprès de l'établissement d'origine et hiérarchiser les établissements d'accueil souhaités

► Etablissement d'origine

- Compléter et transmettre la fiche de candidature « Avis de gestion de l'établissement d'origine » **auprès de la DSDEN de l'établissement demandé en 1^{er} vœu avant le 28 mai 2024**.

La fiche de candidature « Avis de gestion de l'établissement d'origine » est disponible en page 4.

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces deux modalités :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

Avertissement : en cas de dossier incomplet, le vœu saisi par l'établissement d'origine sur Affelnet-Lycée pour cette seconde professionnelle peut être supprimé par les services concernés en DSDEN.

Il est **fortement recommandé** aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

3. La décision

- **La décision d'affectation** est prononcée l'IA-DASEN, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2024** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

¹ (Affectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.

Fiche de candidature

AVIS DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Document à transmettre par l'établissement d'origine auprès des services de la DSDEN correspondant à l'établissement demandé en 1^{er} vœu avant la date butoir indiquée sur le calendrier académique.

Établissement(s) demandé(s) en précisant l'ordre de préférence (indiquer vœu 1, 2, 3 ou 4) :

- Lycée Jean Rostand - Angoulême (16)
 Lycée Blaise Pascal – Saint Jean d'Angély (17)
 Lycée Leonard de Vinci – Bressuire (79)
 Lycée Le Dolmen – Poitiers (86)

NOM (en lettres capitales) :
 Prénoms :
 Date de naissance : G F
 NOM de la (des) personne(s) responsable(s) (père, mère, tuteur) :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Établissement fréquenté en 2023-2024 :
 Classe suivie :

Partie à remplir par l'établissement d'origine

Observations dans l'établissement scolaire	Très favorable (200 pts)	Favorable (100 pts)	Réservé (0 pts)	TOTAL pts
Projet de l'élève (clarté, explication) : Recherches, mini-stage, P.O				
Comportement général et savoir être de l'élève (motivation, curiosité, implication sportive : UNSS, sens critique...)				
Engagement personnel et collectif de l'élève (projets, investissement dans une action remarquable, participation aux activités pédagogiques en dehors des cours...)				
Engagement personnel de l'élève hors de l'établissement scolaire	OUI (200 pts)	NON (0 pts)		TOTAL pts
Associations sportives, club				
Associations d'aide aux personnes				
TOTAL GÉNÉRAL DE POINTS =				

Le **total général de points** indique l'**Avis de gestion** saisi par la DSDEN d'accueil du 1^{er} vœu dans l'application Affelnet-Lycée pour toute demande de seconde professionnelle « Métiers de la sécurité ».

[750 à 1000 pts] = avis de gestion "projet TRÈS COHÉRENT"

[350 à 700 pts] = avis de gestion "projet COHÉRENT"

[0 à 300 pts] = avis de gestion "projet PEU COHÉRENT"

Date :

Cachet et signature :